Info Flash/novembre 2021
Actualités Vie Communale

CR Officiel du dernier conseil municipal (16/09/21) sur le panneau d'affichage officiel (mairie) et sur le site web

1. ***Principales décisions :***

Remplacement du 3ème adjoint par Election : Andrew MAITRE-WILDAY est élu 3ème adjoint sur proposition du maire, en remplacement de Martine DEPRICK née ALLEGRET-CADET suite à sa démission le 31 décembre 2020. L'indemnité est fixée à l'identique des autres adjoints, soit 200,30 €/bruts/mois

Mise en place de coupes affouagères

Concerne les parcelles de bois en forêt communale cadastrées sur la parcelle 1 pour un coût de la coupe fixé à 50,00 € ; les garants désignés sont MM. Maurice PALATIN, Miguel MAGANINHO et François MILLION-BRODAZ.

Association des communes forestières : Motion sur le contrat ETAT/ONF 2021.2025

La commune est adhérente de l'association des « Communes Forestières Auvergne Rhône Alpes ».
A ce titre, les adhérents ont été sollicités pour prendre en Conseil municipal une délibération afin de s'opposer aux orientations de l'État dans leur projet de Contrat d'objectifs et de performance État-ONF 2021-2025, qui prévoit la suppression de 475 postes ONF en 4 ans ainsi qu'une augmentation drastique de la participation financière des communes au budget de l'ONF.

Travaux : Hameau du Petit Villard : Projet présenté dans le bulletin municipal n° 30. Des travaux relèvent de la commune et d'autres de GRAND LAC et du SDES. Maîtrise d'œuvre commune : bureau d'études PROFILS ETUDES.

. Convention relative au groupement de commande pour la réalisation coordonnée de travaux de renforcement des réseaux d'eau potable, d'eau pluviale, d'enfouissement de réseaux « secs » et d'aménagement de voirie ; (Commune/Grand Lac/SDES – Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)

. Convention financière Commune/SDES : Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES

Charge financière incombant à la commune (40%) et au SDES (60%).
Soit un montant total de l'opération de 68 292,53 € ttc répartis en 44 2020,28 € à la charge du SDES (50 % au démarrage des travaux et 50 % à la fin des travaux) et 24 090,24 € à la charge de la commune.

. Choix de l'entreprise pour les travaux du groupement VTM David COUTURIER située à YENNE (73170) pour un montant de 226 632,00 € ht réparti de la manière suivante : Part commune : 49 550,00 € ht - Part GRAND LAC : 115 655,00 € ht - Part SDES : 61 427,00 € ht

Acquisitions de terrains dans le cadre de l'implantation des conteneurs semi enterrés (CSE) et pour répondre à d'autres projets :

. Chef lieu propriété succession DUPRAZ ; Parcelles pour réaliser une continuité d'emprise communale des terrains situés sous le belvédère de la mairie ;
. Chef lieu propriété André REVERDY pour l'implantation des CSE ; acquisition à l'€ symbolique ;
. Grand villard propriété Paul MARIN - acquisition à l'€ symbolique ;
. Secteur ferme palatin propriété Jean-Michel PALATIN; cette parcelle fera l'objet d'une division une fois l'emprise exacte des CSE connue.

Implantation des Conteneurs Semi Enterrés (CSE) dans les hameaux

Projet présenté dans le bulletin municipal n° 30.
Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions et échanges entre GRAND LAC et la commune. Andrew MAITRE-WILDAY avait reçu mission du Conseil municipal pour piloter ce dossier au niveau communal.
La concertation avec GRAND LAC a permis de préserver les intérêts des habitants de la commune en obtenant l'implantation des CSE dans TOUS les hameaux (le projet initial ne prévoyait pas de CSE à Communal, Grand Villard et Gratteloup)

Ressources humaines : Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant du Centre de gestion de la Savoie : Le CDG73 a prévu le recrutement d'un agent itinérant afin de pouvoir remplacer de façon ponctuelle les secrétaires de mairies absents. Ce service est prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants.

Restaurant « Le Coin du Bois » : une réunion s'est tenue en mairie le 02 septembre dernier en présence de Mme MOULAERT, gérante du restaurant, afin d'évoquer divers points relatifs au restaurant ; elle a pu présenter les chiffres du bilan de la période 30.04.2020 au 31.03.2021.

RD 914/ Tunnel, sécurisation, vitesse…
A notre demande, une réunion s'est tenue en mairie le 09 septembre dernier avec le responsable de la MTD (Maison Technique du Département) des 2 lacs située à YENNE, service déconcentré du département en charge de la gestion des Routes départementales. Divers points ont été évoqué dont : la sensibilisation des usagers de la RD au partage de l'espace ; La sécurisation du parking du col ; La sécurisation et la baisse de vitesse dans le hameau du col ; La mise en place d'une limitation de vitesse à 50 kmh aux abords du restaurant le coin du bois.

Adressage : Commencée en début d'Eté, la pose des panneaux et des numéros est terminée.

Intercommunalité :
. GRAND LAC service des eaux : chaque abonné a reçu le nouveau règlement du service de l'eau potable adopté en conseil communautaire le 27 avril 2021.
. GRAND LAC TEPOS : la commune a été sollicitée sur une étude TEPOS (Territoire à Energie Positive) afin de recenser les sites susceptibles d'intégrer cette étude. >> 3 sites sur le territoire de la commune ont été identifiés : Toit de la salle polyvalente - Toit sud de l'église - Toit sud du bâtiment dit de la ferme (Grange près de l'église)

ORANGE déploiement de la fibre : Lors d'une réunion préparatoire le 05 août dernier avec les partenaires concernés, il était prévu des travaux à partir de l'automne 2021. ORANGE a informé de leur report à 2022.

SICAMS : Rappel : participation financière de la commune à cette structure intercommunale pour l'année 2021 : 2 133,00 €. La commune a bénéficié d'un chantier jeunes pour les vacances de la Toussaint.

. Oratoire « Vierge Notre Dame du Bon Secours », situé au col et dégradé le 15 juin 2017 : Une rénovation de cette statue a été faite par un maquettiste.

. Eglise : Des fissures ont été constatées dans certaines parties de l'église ; il a été fait appel à l'entreprise MOLLARD DELTOUR située à LA BIOLLE, spécialisée dans la restauration du patrimoine pour un diagnostic.

. Règlement salle polyvalente : Proposition d'actualiser le règlement de la salle des fêtes dont la dernière modification date de 2017.

. Associations communales planning 2022 (Comité des Fêtes – Club des Montchatois – Jazz and C°/action culturelle de la mairie >> Programmation concertée de l'utilisation de la salle polyvalente.

2. RAPPEL ACTIONS SOCIALES DU CCAS (Détails dans bulletin n°30)

1.Aide sociales complémentaires et facultatives auprès des familles/personnes en difficulté sociale
2. Aide à la scolarité . Pour les familles ayant un quotient familial plafond de 1000 €.
. Concerne les enfants scolarisés en primaire et secondaire. >> Pour l'année scolaire 2021-2022, le justificatif du quotient familial attestant de l'éligibilité à cette aide, sera demandé en fin d'année scolaire. Il devra être accompagné d'un RIB
3. Aides éventuelles complémentaires au CIAS concernant les personnes âgées ou en perte d'autonomie.
4. Nouveau : aide à la petite enfance. >> mise en place calée sur l'année scolaire 2021-2022.
. Concerne les familles faisant appel à un mode de garde agréé et payant - . Pour les familles possédant un quotient familial plafond de 1000 € - . Pour les enfants jusqu'à l'âge de 3 ans.
Un questionnaire a été distribué avant l'été visait à resencer tous les enfants présents sur la commune (scolarisés ou bénéficiant d'un mode de garde/petite enfance). Nous n'avons pas eu de retour systématique.
Pour nous permettre de mettre en place cettte aide, merci aux familles qui ne l'ont pas encore fait, d'informer la mairie de la présence d'enfant de moins de 3 ans et bénéficiant d'un mode de garde agréé et payant.

3. Cérémonie du 11 novembre

A l'occasion du 103e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, commémoration de la Victoire et de la Paix, hommage à tous les morts pour la France et au dernier Compagnon de la Libération, le jeudi 11 novembre 2021, le maire et son conseil municipal invitent la population à participer à la cérémonie ce jeudi à 11h45 devant le monument aux morts ; port du masque et respect des gestes barrières

Le maire, Bruno Morin